

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-64 : PROGRAMME 2020 DU COMITÉ D'ORIENTATION CITOYEN

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

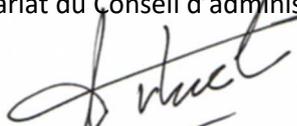
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n°2018-60 concernant la mise en place d'un comité d'orientation citoyen ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve le programme 2020 du « Comité d'orientation citoyen », instance de gouvernance consultative de l'Agence placée auprès du Conseil d'administration, et donne mandat au Directeur général pour organiser son fonctionnement.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN